



**DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT ETIENNE
MAIRIE DE SAINT APPOLINARD - 42520**

Nbr conseillers : 14
En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 10

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux le quinze du mois de juin à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Annick FLACHER

Présents : FLACHER Annick, GERY Jacques, GIRAUD Jean, LIMONE Julien, NAVEZ Marie-Louise, CLUZEL Anthony, BARDY Benoît, BLANC Emilie, DUPINAY Pierre, CANET Véronique

Excusés : BRUNET Jonathan, DEGAND Nathalie, ROUCHOUSE Muriel

Absent : Yves GRANGE

Secrétaire de séance : Jacques GERY

N° 22 150622

**OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE
DANS LE CADRE DU RPI VERANNE / SAINT APPOLINARD**

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'une vingtaine d'enfants de la commune utilise les services du transport scolaire organisé par la région Auvergne Rhône Alpes, dans le cadre du RPI Véranne/St Appolinard.

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une aide de 55 € par enfant utilisant le transport scolaire (école et périscolaire) comme pour l'année scolaire précédente.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

- **ACCEPTÉ** le principe d'une aide de 55 € par enfant de la commune utilisant le transport scolaire (école et périscolaire)
- **INDIQUE** que celle-ci sera versée en juillet 2022, sur demande écrite des familles, après établissement d'une liste détaillée de tous les bénéficiaires et production par les familles concernées d'un RIB et d'un justificatif de paiement pour l'année scolaire 2021/2022
- **PRÉCISE** que cette dépense sera portée au budget communal 2022

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus

**Le Maire
A. FLACHER**